Paris, le 4 novembre 2026

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DES FONDS

NATIXIS EQUITY CAPITAL OPTIM - Part I : FR0013126869
NATIXIS SOLUTIONS PROTECT 75 - Part R : FR0014000RZ5

Nous vous informons de la modification suivante qui sera apportée aux fonds ci-dessus listés :

La société de gestion a décidé de ne plus recourir au mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing ») et de le remplacer par une prolongation du délai de préavis de rachat.

La prolongation du délai de préavis de rachat permet à la société de gestion de disposer du temps nécessaire pour céder, si besoin, certains actifs aux meilleures conditions de marché possibles et de disposer des liquidités nécessaires pour honorer les demandes de rachat et permet ainsi de protéger les investisseurs qui demeurent dans les fonds.

Dans ce cadre, la société de gestion peut décider de prolonger le délai de préavis de rachat initial de parts c'est-à-dire de prolonger la durée entre la date de centralisation des ordres de rachats et leur exécution.

Le préavis de rachat initial et sa prolongation ne peuvent dépasser 5 jours ouvrés.

Les ordres de rachat seront traités à la prochaine date de rachat qui suivra la fin du délai de préavis prolongé. La prolongation du délai de préavis de rachat n'aura aucun impact sur la fréquence des rachats du fond concerné.

La mise en œuvre de cette prolongation du délai de préavis est strictement limitée à la durée nécessaire au rétablissement de conditions normales de liquidité.

Cette modification entrera en vigueur le **10 novembre 2026**.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

La documentation juridique peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
E-mail : clientservicingAM@natixis.com

Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.im.natixis.com